



## STOP AUX INFOX, ACTE 4, LA FABRICATION DES ALIMENTS EN QUESTION

Toujours dans un souci de transparence, la FACCO propose de donner des éléments d'information clairs pour lutter contre les idées reçues et les fausses allégations qui circulent de plus en plus sur les différents médias sociaux. Il est temps de rétablir la vérité sur la fabrication des aliments pour les animaux de compagnie.

Certaines affirmations se doivent d'être clairement démenties car elles ne sont pas fondées et développent des arguments totalement erronés !

### PLUME, BECS, POILS, SABOTS... ON EN TROUVE DANS L'ALIMENTATION DE NOS ANIMAUX DOMESTIQUES ?

Oui et non, en tout cas certainement pas en l'état. Les sabots et les poils ne sont pas utilisés, d'autant qu'ils n'ont aucune valeur nutritionnelle. Il est cependant possible d'utiliser des plumes et des becs, mais ces matières premières ont été transformées au préalable sous forme d'additifs ou de protéines hydrolysées. Ils apportent à l'aliment des acides aminés d'intérêt et des protéines facilement digérées par les animaux pour équilibrer la ration.

### POURQUOI L'ALIMENTATION DITE INDUSTRIELLE EST-ELLE DURABLE ET RESPECTUEUSE DE NOTRE ENVIRONNEMENT ?

Aucun animal n'est abattu pour le petfood. L'industrie du petfood valorise les produits d'origine animale que l'humain ne va pas manger pour des raisons de goût, d'apparence ou de saisonnalité. Par exemple, les reins, la rate, les poumons et les parties de poisson laissés après la transformation, sont couramment utilisés dans les aliments pour animaux domestiques. Les co-produits d'origine végétale tels que les brisures de riz et la pulpe de betterave sont également utilisés. En maximisant l'utilisation des co-produits issue de l'alimentation humaine, l'industrie du petfood n'est pas en concurrence avec cette dernière. Elle leur donne de la valeur contribuant ainsi à l'économie circulaire.

### COMMENT SONT CUITES LES CROQUETTES DE NOS ANIMAUX COMPAGNIE ?

Les croquettes sont extrudées sur une plage de températures comprises entre 90 et 140°C. Et, certainement pas à 200°C comme certains le prétendent ! Pourquoi ? Pour des raisons de sécurité sanitaire, la réglementation oblige les acteurs de la filière à chauffer les produits à une température minimale de 90°C à cœur. Cuire au-delà de 130°C entraîne des problèmes organoleptiques (dégradation de la texture, odeur peu appétente ou goût modifié...) ainsi qu'une perte en nutriments. En fonction des formules, la pression lors de l'extrusion (formation de la croquette) varie entre 20 et 50 bars. L'alimentation humide doit quant à elle justifier d'un traitement thermique de F0=3, c'est-à-dire 3 minutes à 121,1°C. Ces températures peuvent monter à un peu plus de 135°C pour s'assurer que nous avons bien atteint le seuil réglementaire requis. Cette étape de stérilisation est également une étape de cuisson qui permet le développement des arômes. De même que pour les croquettes, il n'y a aucun intérêt à chauffer plus.

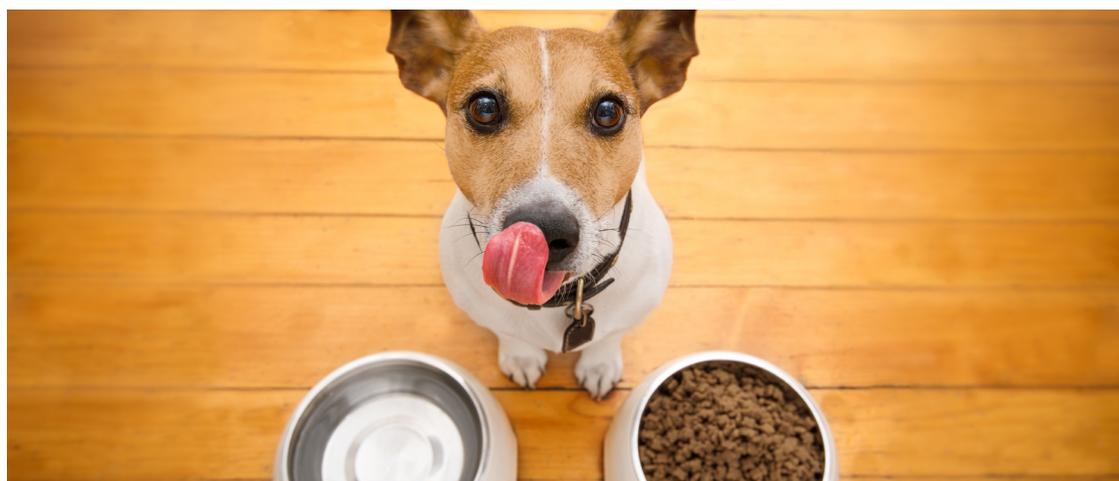


## OÙ SONT FABRIQUÉS LES ALIMENTS DE NOS ANIMAUX DE COMPAGNIE ?

Pas dans n'importe quelle usine ! Pourquoi ? Pour pouvoir fabriquer un aliment, il est obligatoire d'obtenir un agrément de la part des services vétérinaires. Cet agrément ne sera délivré qu'après étude documentaire du dossier et visite sur site de leur part. Par exemple, il faut prouver que tout est mis en œuvre pour mettre sur le marché un aliment sûr et que la traçabilité est efficace. Par ailleurs, les sites sont ensuite régulièrement inspectés par les services officiels. Fabriquer un aliment dans un laboratoire dédié à l'alimentation humaine ne suffit pas et montre une méconnaissance flagrante de la réglementation en matière d'alimentation animale. Les fabriques d'aliments pour chien et/ou chat nécessitent un agrément très spécifique. Si ces bases ne sont pas respectées, comment ne pas douter de la formulation des produits ? Les recettes ont-elles été validées par un.e vétérinaire ou un.e spécialiste de la nutrition canine et féline ?

## UTILISE-T-ON DES ANIMAUX RETROUVÉS MORTS SUR LA ROUTE OU DANS LES ÉLEVAGES POUR FABRIQUER DES ALIMENTS ?

Non, c'est totalement faux ! Même si certains relaient sur les réseaux sociaux des informations affirmant que les aliments pour chiens et chats sont fabriqués avec des animaux de zoo décédés, des bêtes d'élevage retrouvées mortes, des cadavres retrouvés sur le bord des routes voire des cadavres de chats et de chiens euthanasiés dans les refuges ou les cliniques vétérinaires. Les matières premières d'origine animale que nous utilisons sont issues d'animaux déclarés sains et propres à la consommation humaine par les services vétérinaires en abattoirs. Il est strictement interdit d'utiliser des chiens ou des chats ou autres animaux retrouvés morts quels qu'ils soient dans nos produits. Les 2 seules exceptions : les poissons et les insectes, qui ne sont pas mis à mort dans des abattoirs mais durant la pêche ou à la ferme, ce qui, pour autant, n'empêche pas les contrôles par les services officiels ! Tout au long de la chaîne, que cela soit en abattoir, dans les entrepôts et jusqu'aux usines de transformation des co-produits animaux ou encore chez les fabricants de petfood, les services vétérinaires surveillent et contrôlent le respect de ces exigences. Le manquement à ces obligations induirait de lourdes sanctions pouvant aller jusqu'à la fermeture de l'usine, et, en tout état de cause au retrait des produits fabriqués et mis sur le marché à partir de telles matières.



**La FACCO, en faveur du bien-être de votre animal !**

### **A propos de la FACCO :**

La FACCO a été créée en 1965 et est représentée par son Président, le Dr Christophe Carlier pour la période de 2019 à 2021. Elle rassemble +30 sociétés nationales et est fortement représentative de l'Industrie française de production et de commercialisation des aliments pour animaux familiers. Elle représente 98% du volume de petfood produit en France pour un CA de +3Md€. La FACCO est l'interlocuteur référent des Pouvoirs publics et institutions françaises. Elle agit dans ses champs de compétence afin de promouvoir l'Industrie française des aliments préparés pour animaux familiers. La FACCO est membre de la FEDIAF - Fédération Européenne des Industries d'Aliments pour animaux Familiers.

CONTACT PRESSE - AGENCE OCONNECTION - vhackenheimer@oconnection.fr - 0612803520

46 Bd Magenta 75010 Paris - 01 48 03 29 11 - facco@facco.fr

